

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 24 septembre 2018

Délibération n° 2018 – 24/09/2018 – 16

Diplômes nationaux

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 17 septembre 2018

Après en avoir délibéré

Approuve avec 20 voix pour, 1 abstention :

- **les demandes de modifications des fiches filières transmises par les composantes, pour la rentrée 2018 (sous réserve de conformité avec le référentiel commun des études uB) à l'exception des demandes de l'UFR STAPS et de l'ESPE relatives à la non compensation en Master ;**
- **la création d'un parcours « Smart city et gouvernance de la donnée » au sein de la mention de Master AES.**

Dijon, le 25 septembre 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

P.J. : Compte rendu de la Commission de la pédagogie du 6 septembre 2018

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demandes de modifications des fiches filières

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du 06 Septembre 2018

Composante	Type diplôme	Mention / Spécialité / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation UFR
ESPÉ - Département de l'éducation	Licence 1	Sciences de l'Éducation EFEC	S1	UE1	Modification coeff du CT <i>Ec1-Histoire de l'éducation</i> : coef 2 au lieu de coef 1	Suite aux demandes enseignants et étudiants du CPER EFEC	Approuvé à l'unanimité 12 06 2018
				UE2	Modification coeff - <i>Ec1-Approche de la psychologie</i> : coef 2 au lieu de coef 1 - <i>Ec2-Introduction à la sociologie générale</i> : coef 2 au lieu de coef 1		
				UE3	Modification coeff : - <i>Ec1-Cultures et pratiques artistiques</i> : coef 1,5 au lieu de 1 - <i>Ec2-Culture humaniste</i> : : coef 1,5 au lieu de 1		
				UE4	Modification coeff : - <i>Ec2-Langue vivante</i> : coef 2 au lieu de coef 1		
			S2	UE5	Modification coeff - <i>Ec2-Statistiques</i> : coef 2 au lieu de coef 1	Suite aux demandes enseignants et étudiants du CPER EFEC.	
				UE1	Modification coeff : <i>Ec1-Philosophie de l'éducation et à la formation</i> : coef 2 au lieu de coef 1.	Suite aux demandes enseignants et étudiants du CPER EFEC. Donner plus de poids aux	

					Ec2 : - Modification intitulé et contenu de l'ec qui devient <i>Société française contemporaine</i> au lieu de <i>Enjeux démographiques</i> - Modification coeff de l'ec : coeff 2 au lieu de 1	enseignements fondamentaux.	
				UE2	Modification coeff : - <i>Ec1-Histoire de la pensée économique en éducation</i> : coeff 2 au lieu de coeff 1 - <i>Ec2-Introduction à la sociologie de l'éducation</i> : coeff 2 au lieu de coeff 1		
				UE3	Modification coeff : - <i>Ec1-corps et pratiques corporelles</i> : coeff 1,5 au lieu de 1 - <i>Ec2-Culture scientifique</i> : : coeff 1,5 au lieu de 1		
				UE4	Modification coeff <i>Ec2-Langue vivante</i> : coeff 2 au lieu de coeff 1		
				UE5	Modification coeff <i>Ec2-Pédagogie d'hier et d'aujourd'hui</i> : coeff 2 au lieu de coef 1		
	Licence 2		S3 et S4	UE1, UE2, UE3 UE4, UE6 UE7, UE8, UE9	Modification des coefficients de tous les CT du tronc commun qui passent à coefficient 2.	Suite aux demandes enseignants et étudiants du CPER EFEC. Donner plus de poids aux enseignements fondamentaux.	
			S3	UE2	Modif MCC <i>Ec2-Education et socialisation : approche scientifique</i> : CT au lieu de CC		
				UE3	Modif MCC <i>Ec1-Epistémologie générale et Histoire des savoirs</i> et <i>Ec2-Valeurs et normes en éducation et formation</i> : CT au lieu de CC		
	Licence 3		S5 et S6	UE1, UE2	Modification des coefficients de tous les CT du tronc commun qui passent à coefficient 2.		
			S6	UE1	Modification coeffe <i>Ec1-Evaluations des systèmes</i> : coeff 2 au lieu de coeff 1		

<p style="text-align: center;">Espé - Département Diderot</p>	<p style="text-align: center;">Master 2</p>	<p style="text-align: center;">Direction de Projets ou Etablissements Culturels - « Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux » (IPII)</p>	<p style="text-align: center;">S1</p>	<p style="text-align: center;">UE1</p>	<p>- Changement d'intitulé de l'UE : « Fondamentaux de l'interculturalité » désormais - Introduction de 2 matières : « Diplomatie et coopération culturelle » (10 HCM) et « France à l'étranger et francophonie » (10 HCM), anciennement au semestre 2</p>	<p>Souhait de dispenser plus d'enseignements tournés vers l'interculturel et l'international dès le 1^{er} semestre</p>
				<p style="text-align: center;">UE2</p>	<p>Pas de changement</p>	<p>Néant</p>
				<p style="text-align: center;">UE3</p>	<p>Changement d'intitulé d'une matière : « Processus de production » devient « Production de manifestations interculturelles » : on passe de 18 HTD à 30 HTD</p>	<p>Souhait de dispenser plus d'enseignements tournés vers l'interculturel et l'international dès le 1^{er} semestre</p>
				<p style="text-align: center;">UE4</p>	<p>- Changement d'intitulé de l'UE : « Outils juridiques » désormais - Changement intégral du contenu : introduction de 3 matières anciennement au semestre 2 : « Droit des artistes-interprètes et droit à l'image » (13 HCM et 6 HTD), « Droit du patrimoine mondial » (6 HCM), « Législation sociale comparée » (6 HCM)</p>	<p>Souhait de renforcer les compétences juridiques des étudiants dès le début de l'année</p>
				<p style="text-align: center;">UE5</p>	<p>Changement de matière : « Production de manifestations interculturelles » remplacée par « Gestion de projets interculturels »</p>	<p>Souhait de renforcer la « gestion de projets »</p>
			<p style="text-align: center;">S2</p>	<p style="text-align: center;">UE6</p>	<p>- Changement d'intitulé de l'UE : « L'action interculturelle » désormais - Changement intégral du contenu : introduction de 3 matières anciennement au semestre 1 : « Création et identité culturelle » (10 HCM), « Médiation interculturelle » (10 HCM), « Coopération décentralisée » (6 HCM)</p>	<p>Création d'un bloc de matières centré sur les actions communes interculturelles au 2^{ème} semestre, dans une volonté de plus grande cohérence</p>
				<p style="text-align: center;">UE7</p>	<p>Introduction d'une matière : « International Circulation of Cultural Properties » (6 HCM) - anciennement dans l'UE 6</p>	<p>Souhait de restructurer les cours de l'offre de formation à caractère anglophone</p>

				UE8	- Changement de matière : « Communication and Theater Arts » remplacée par « Communication Entertainment » - Introduction d'une matière « Culture and Freedom of Speech », anciennement dans l'UE 6	
				UE9	- Changement d'intitulé de l'UE : « Intercultural Management » désormais - Changement intégral du contenu : introduction de 4 matières anciennement dans l'UE 10 : « Culture and Religion » (12 HTD), « Marketing France as a Cultural Product » (12 HTD), « Cultural Differences Seminar » (12 HTD), « Guest Conferences » (12 HCM)	
				UE10	- Changement d'intitulé de l'UE : « Professionnalisation » désormais - Changement intégral du contenu : restauration des heures d'encadrement, avec l'introduction d'Analyse in situ (12 HTD), Projet professionnel (15 HTD), Recherche de stage(s) (15 HTD), Méthodologie de mémoire (6 HTD), Mémoire (24 HTD) - Introduction de Séminaires professionnels (12 HTD)	Création d'un bloc de matières centré sur l'encadrement des étudiants, en lien avec le stage et le mémoire, dans une volonté de plus grande cohérence et efficacité
	Master 2	Direction de Projets ou Etablissements Culturels - « Ingénierie de l'Action Culturelle » (IAC)	S1	UE1	Introduction de Séminaires professionnels (8 HTD)	Répartition des séminaires souhaitée entre les UE
				UE2	Introduction de Séminaires professionnels (6 HTD)	
				UE3	Réduction du volume horaire des Séminaires professionnels (on passe de 12 HTD à 6 HTD)	
				UE4	Introduction de Séminaires professionnels (6 HTD)	
				UE5	Introduction de Séminaires professionnels (6 HTD)	
			S2	UE6	Introduction de Séminaires professionnels (6 HTD)	

				UE7	Introduction de Séminaires professionnels (8 HTD)		
				UE8	Introduction de Séminaires professionnels (8 HTD)		
				UE9	Introduction de Séminaires professionnels (8 HTD)		
				UE10	- Changement d'intitulé de l'UE : « Professionnalisation » désormais - Changement quasi intégral du contenu : restauration des heures d'encadrement, avec l'introduction d'Analyse in situ (12 HTD), Projet professionnel (15 HTD), Recherche de stage(s) (10 HTD), Mémoire (24 HTD) - maintien de la matière « Méthodologie de mémoire (8 HTD)	Création d'un bloc de matières centré sur l'encadrement des étudiants, en lien avec le stage et le mémoire, dans une volonté de plus grande cohérence et efficacité	
Master 2	Direction de Projets ou Etablissements Culturels - « Arts et Cultures » (A&C)	S1	UE1	- Changement d'intitulé de l'UE : « Epistémologie » désormais - Changement d'intitulé de la matière « Le pragmatisme en sciences sociales » qui devient « Approches pragmatistes de l'art » - Introduction de « Séminaires professionnels » : 8 HTD	- Souhait d'intitulés plus précis, en lien avec l'orientation recherche du parcours - Répartition des séminaires souhaitée entre les UE		
			UE2	Introduction de « Séminaires professionnels » : 6 HTD	Répartition des séminaires souhaitée entre les UE		
			UE3	Introduction de « Séminaires professionnels » : 6 HTD			
			UE4	Changement d'intitulé de la matière « Séminaires professionnels » qui devient « Séminaires de recherche » : on passe de 14 HTD à 8 HTD	Souhait d'intitulés plus précis, en lien avec l'orientation recherche du parcours		
			UE5	- Changement d'intitulé de la matière « Théories contemporaines de la culture : approches anthropologiques » qui devient « Art et culture dans la globalisation » - Introduction de « Séminaires professionnels » : 6 HTD	- Souhait d'intitulés plus précis, en lien avec l'orientation recherche du parcours - Répartition des séminaires souhaitée entre les UE		

			S2	UE6	- Changement de matière : « Cours Département Histoire de l'art » remplacé par « Sociologie » - Introduction de « Séminaires professionnels » : 8 HTD	- Souhait d'intitulés plus précis, en lien avec l'orientation recherche du parcours - Répartition des séminaires souhaitée entre les UE
				UE7	Introduction de « Séminaires professionnels » : 8 HTD	Répartition des séminaires souhaitée entre les UE
				UE8	Pas de changement	Néant
				UE9	Séminaires professionnels : changement de volume horaire : on passe de 12 HTD à 8 HTD	Répartition des séminaires souhaitée entre les UE
				UE10	Changement intégral du contenu : restauration des heures d'encadrement, avec l'introduction des Projets professionnels (8 HCM), Stage(s) et mémoire (16 HCM)	Création d'un bloc de matières centré sur l'encadrement des étudiants, en lien avec le stage et le mémoire, dans une volonté de plus grande cohérence et efficacité
	Master 1	Direction de Projets ou Etablissements Culturels (DPEC)	S1	UE1	Introduction de Séminaires professionnels (6 HTD)	Répartition des séminaires souhaitée entre les UE
				UE2	Introduction de Séminaires professionnels (6 HTD)	
				UE3	Introduction de Séminaires professionnels (6 HTD)	
				UE4	- Réduction du volume des Séminaires professionnels (6 HTD au lieu de 18 HTD) - Introduction de la matière « Education populaire », déplacée de l'UE 7 à l'UE 4	- Répartition des séminaires souhaitée entre les UE - Souhait de dispenser dès le 1 ^{er} semestre une matière transversale
				UE5	Introduction de Séminaires professionnels (6 HTD)	Répartition des séminaires souhaitée entre les UE

				UE6	- Changement d'intitulé de l'UE : « Champ culturel 2 » désormais + introduction de Séminaires professionnels - Introduction de matières issues des UE 4 et 7 (Politiques culturelles, Culture et développement durable, Tourisme et culture)	- Création d'un bloc de matières plus général et plus varié - Répartition des séminaires souhaitée entre les UE
				UE7	- Changement d'intitulé de l'UE : « Spectacle vivant » désormais - Introduction de matières issues de l'UE 8 (Histoire du spectacle vivant, Gestion du spectacle vivant)	Création d'un bloc de matières centré sur le spectacle vivant, dans une volonté de plus grande cohérence
			S2	UE8	-Changement d'intitulé de l'UE : « Arts et patrimoines » désormais - Introduction de matières issues de l'UE 9 (Culture à l'ère de l'anthropocène, Art contemporain, Histoire du musée)	Création d'un bloc de matières centré sur la muséologie et le patrimoine, dans une volonté de plus grande cohérence
				UE9	-Changement d'intitulé de l'UE : « Industries créatives » désormais -Introduction de matières issues de l'UE 10 (Cinéma - audiovisuel, Arts numériques)	Création d'un bloc de matières centré sur l'audiovisuel et le numérique, dans une volonté de plus grande cohérence
				UE10	-Changement d'intitulé de l'UE : « Professionnalisation » désormais -Introduction de matières (déplacement des Langues vivantes précédemment dans l'UE 6, restauration d'heures d'encadrement, par l'intermédiaire de 3 matières en lien avec la question du stage : Projet professionnel, Recherche de stage, Mémoire)	Création d'un bloc de matières centré sur l'encadrement des étudiants, en lien avec le stage et le mémoire, dans une volonté de plus grande cohérence et efficacité
Espé - CFOAD	Master 2	Sciences de l'éducation -	S3	UE13 - Prospective	Modification volume horaire de la matière <i>Analyse sectorielle de l'éducation</i> : 0hCM+21hTD au lieu de 7hCM+11hTD	Départ de 4 intervenants sur des modules professionnalisant. Il est difficile de remplacer les

		« Pilotage et Evaluation des Systèmes Educatifs » (PESE)		UE14 - Analyse stratégique des politiques éducatives	Modification volume horaire de la matière <i>Planification de l'éducation</i> : 0hCM+18hTD au lieu de 7hCM+7hTD	intervenants sur ce type de module. Recrutement d'un intervenant professionnel de l'UNESCO sur 2 modules mais retraité. Ne pouvant être rémunéré sur des CM, besoin de transformer les CM en TD pour pouvoir rémunérer cet intervenant.	
Espé - Département MEEF	Master 1	MEEF 1 ^{er} degré Professeur des écoles	tous	toutes	Modification des modalités de rattrapage des EC évalués en contrôle continu. Le paragraphe « <i>Session de rattrapage des éléments constitutifs évalués en contrôle continu</i> » est modifié. « <i>Les éléments constitutifs évalués en contrôle continu ne donnent lieu à aucune session de rattrapage.</i> » est remplacé par « <i>Les éléments constitutifs évalués en contrôle continu ne donnent lieu à aucune session de rattrapage sauf pour les Ec non compensables (français, mathématiques et langues)</i> »		
Espé	Licence Master	tous	tous	toutes	Ajout de la mention votée en CE Espé concernant le plagiat : « Tout devoir plagié sera sanctionné. La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015. »		
	Master	MEEF 2 nd degré, SES	S1-S2	toutes	Erreur matérielle : suppression de la colonne session 2 pour les MCC		

				<p>UE1</p> <p>- Ec 1 : 12hCM+15hTD au lieu de 12hCM+18hTD. Soit 3hTD en moins Modification coefficient CC : coef. 1 au lieu de coef 2.</p> <p>- Ec 2 : 12hCM+15hTD au lieu de 12hCM+18hTD. Soit 3hTD en moins Modification coefficient CC : coef. 1 au lieu de coef 2.</p> <p>- Création d'un ec3 « Initiation à la recherche disciplinaire (histoire des sciences) » de 12hCM. MCC : CC coef. 2</p>	<p>Voir courrier commun responsables de parcours UFR et Espé</p> <p>Voté conseil UFR Sciences et Techniques 09 03 18</p>	
			<p>UE2</p> <p>- Suppression ec3 « initiation à la recherche disciplinaire (épistémologie et recherche disciplinaire) ». Soit 12hCM en moins. Nouvelle répartition des coefficients pour rééquilibrer (voir ci-après).</p> <p>- Modification MCC ec1 : coef 4 au lieu de coef 3</p> <p>- Modification MCC ec2 : coef 4 au lieu de coef 3</p>			
			<p>UE3</p> <p>- Modification intitulé ec1 « Initiation à l'enseignement des sciences physiques » au lieu de « Mise en situation professionnelle en physique-chimie ou en maths-sciences (PLP) »</p> <p>- Modification intitulé ec2 « Didactique des sciences physiques » au lieu de « Analyse de situations professionnelles en physique-chimie ou en maths-sciences (PLP) »</p>			
			<p>UE complémentaire</p> <p>- Suppression ec3 « compléments de mathématiques ». Soit 24hTD en moins.</p> <p>- Modification intitulé de l'UE « compléments de physique-chimie » au lieu de « compléments de physique-chimie et mathématiques (numérique) »</p>			

				<p>UE1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ec1 : 6hCM+12hTD au lieu de 8hCM+13hTD. Soit 2hCM+1hTD en moins. Modification coefficients CT : coef. 2 au lieu de coef. 4 - Ec2 : 6hCM+12hTD au lieu de 8hCM+13hTD. Soit 2hCM+1hTD en moins. Modification coefficients CT : coef. 2 au lieu de coef. 4 - Création d'un ec3 « Analyse documentaire » de 6hCM+14hTD. MCC : CC coef. 4 		
			S2	<p>UE2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ec1 : 24hTD+30hTP au lieu de 22hTD+32hTP. Soit 2hTD en plus et 2hTP en moins. Modification des MCC : CC coef. 4 au lieu de CC coef. 3. - Ec2 : 24hTD+30hTP au lieu de 22hTD+32hTP. Soit 2hTD en plus et 2hTP en moins. Modification des MCC : CC coef. 4 au lieu de CC coef. 3. - Suppression de l'ec3 « Initiation à la recherche disciplinaire ». Soit 9hTD en moins. 		
				<p>UE3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification intitulé ec1 « Exposé didactique en sciences physiques » au lieu de « Mise en situation professionnelle en physique-chimie ou en maths-sciences (PLP) » - Modification intitulé ec2 « Didactique des sciences physiques » au lieu de « Analyse de situations professionnelles en physique-chimie ou en maths-sciences (PLP) » 		
ISAT Nevers + Polytech Orléans	Master	Automobile et Transport - « Ingénierie automobile pour une mobilité durable » (AESM)				

ISAT Nevers	Master 2	Mécanique - « Matériaux, Structures, Vibrations et Acoustique pour les Transports »			Fiche filière Ajout de la période des deux sessions d'examen		
UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement - Mathieu Thevenot	Licence Pro	Agronomie (ADNT)	/	1	Augmentation du nombre d'heures par module et du nombre d'ECTS	Redéploiement des heures récupérées de l'UE2, sans augmentation du nombre total d'heures de la maquette	13 juillet 2018
				2	Diminution du nombre d'heures et modification de leurs répartition, ainsi que du nombre d'ECTS	Changement du nombre d'heures pour mieux être en accord avec les heures réellement effectuées dans cette UE	
				3	Modifications de la répartition des heures entre les deux modules composant l'UE	Changement du nombre d'heures pour mieux être en accord avec les heures réellement effectuées dans cette UE	
				5	Modification du nombre d'ECTS	Changement du nombre d'ECTS pour mieux être en accord avec le nombre d'heures réalisées dans cette UE et son importance	
					Corrections mineures du texte		
Licence Pro	Métier de la Protection et de la Gestion de l'Environnement (DPGE)	/	UE1, UE3, UE4, UE7, UE8	Modification du mode d'évaluation Corrections mineures du texte	Adaptation du mode d'évaluation à l'enseignement réalisé en favorisant le contrôle continu		
UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de	Master 1	Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement	S3	UE3	Modification du nom d'un des 3 modules	Plus lisible pour les étudiants	29 mai 2018

l'Environnement - P. Amiotte Suchet		- « Sol, Eaux, Milieux, Environnement » (SEME)		UE4	La totalité de l'UE (4 modules de 10h chacun) sera évaluée par l'intermédiaire d'un seul CT et d'un seul CC, plutôt que 4 évaluations différentes (1 par module)	Permet une évaluation plus intelligente de l'UE : un CT ou un CC plus long et demandant plus de réflexion couvrant l'ensemble de l'UE très homogène par ailleurs	
				UE 5	Modification du nom d'un des 3 modules	Plus lisible pour les étudiants	
	Master 1	STPE - « Pro recherche Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie et Géoressources » (SP2G)			Ajout de la modalité de prise en compte des CC = à 12/20		16 octobre 2017
	Master 2	Nutrition et Sciences des Aliments - « Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable » (A3DD)					
	Master 2	Nutrition et Sciences des Aliments - « Aliments Microbiologie Assurance Qualité » (AMAQ)					
Master 1			2	UE8 - Biologie de la conservation méthodologie	Modification du type d'évaluation. Supprimer le CT et ne laisser qu'une évaluation en CC	Ce module ne contient que 6h de CM ce qui ne justifie pas un CT. En revanche, nous avons 30h de TP et 14h de TD qui seront évaluées par des notes de CC	13 juillet 2018

UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement - J. Moreau		Biodiversité Ecologie Evolution (BEE) - « Dynamique et Conservation de la Biodiversité »	1	UE1 - Ecologie Evolutive et génétique des populations	Découpage CM/TD/TP: actuel: 24 / 16 / 10 Demandé : 24 / 17 / 9	Pédagogique : question de répartition des travaux pratiques et travaux dirigés entre l'Eco. Vol. Et la génétique des populations <i>Coût constant</i>	
			1	UE4 - Outils	Découpage CM/TD/TP: actuel: 24 / 16 / 10 Demandé : 18 / 10 / 22 Crédits ECTS revus : 4 pour la partie Eco. Quantitative-modélisation, 2 pour l'anglais (au lieu de 3.5 et 2.5)	Pédagogique : question de répartition des travaux pratiques entre les 2 disciplines constituant la partie principale de l'UE (Ecologie quantitative et Modélisation) Rééquilibrage des ECTS compte tenu du volume de travail étudiant <i>Coût supplémentaire : 9h eq. TD</i>	
S. Weidmann	Master	Nutrition et Sciences des Aliments (NAS) - « Microbiologie et Physicochimie Appliquées aux Aliments » (MPAA)	1	UE1A à UE5A	Erreur de report des volumes horaires. Les modifications sont notées en rouge dans la FF	Pas d'impact budgétaire à prévoir	
UFR Sciences et Techniques	Licence 2	Sciences et Techniques			Nouvelle année universitaire Suppression « P : Projet » Suppression MaFC3A 10h de français au lieu de 20h 20h d'informatique au lieu de 12h de mécanique Mise à jour du site		Conseil d'UFR du 27 juin 2018
	Master 2	Traitement du signal et des images - « Image Vision »			Rajout « Cette formation est proposée en contrat de professionnalisation dans le cadre de l'alternance » Rajout paragraphe dans précisions		

UFR Sciences et Techniques - Christian Gentil	Master 2	Informatique - « Image et Intelligence Artificielle » (IIA)	S4	UE 6.2	Modification du libellé de l'UE + ajout CT et ajustement de coefficients	Pour raisons pédagogiques
UFR Sciences et Techniques - Samuel Herrmann	Master 2	Mathématiques et Applications - « Mathématiques pour l'Informatique Graphique et la Statistique » (MIGS)	S3	MIGS3-2	Changement d'intitulé : Géométrie et CAO 2 remplacé par Calcul Scientifique 2	Remplacement d'un cours obligatoire du semestre 3 par un cours qui était optionnel au S4 pour un recentrage des priorités thématiques.
					Possibilité de choisir une UE dans une autre mention d'un Master Sciences et Techniques de l'Université de Bourgogne en S3	Possibilité existant déjà au S4, proposée maintenant au S3 également.
			S4	MIGS4-3	Changement d'intitulé : Géométrie et CAO 3 devient Géométrie et CAO	Il n'y a plus de Géométrie et CAO 1 en première année de master car il a été renommé Géométrie Algorithmique et le cours de Géométrie et CAO 2 est remplacé par le calcul scientifique.
				MIGS4-4	suppression du cours	passé au premier semestre.
S3 et S4		Ajout de précisions concernant la gestion des absences dans le contrôle continu et clarification sur l'absence de report de note de la première session à la seconde session pour les UE non validées.	Information manquante dans la fiche filière actuelle.			

	Master	Physique - « Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie du Nucléaire » (PC2M)			<ul style="list-style-type: none"> - Modification du texte de présentation (identique aux fiches SEFCA) - Suppression des ECTS affectés aux sous-UE - Justification des heures en plus dans le programme de formation SEFCA par rapport aux fiches filières (55h en M1, 39h en M2) - Description de l'organisation des projet et stages - La création explicite d'une suite de cours sur le calcul de structure réparti sur les deux ans (UE 3.4 en M1, 13.2 et 13.3 en M2) par difficulté croissante 		
	Master 1		S1 et S2	UE 3, UE 7 et UE 9	<ul style="list-style-type: none"> - UE7 : regroupement des TP, qui sont indifférenciés dans les faits, dans une sous-UE consacrée (création de l'UE 7.5) - Suppression du cours sur la gestion de projet (UE 9.1) au profit du projet de laboratoire (intervenant non disponible à l'avenir) 		

	Master 2		S3 et S4	UE 13, UE 15 et UE 16	<ul style="list-style-type: none"> - UE13 : augmentation du nombre de TP. L'UE passe à 66h, prises sur l'UE16 du semestre 4 (à crédits constants) - UE15 : allègement du cours théorique mutualisé avec le master CDM beaucoup trop volumineux (seule une partie du cours CDM est mutualisée avec PC2M) et création d'une sous-UE (15.4) consacrée aux TP, sous forme d'une étude de cas regroupant les 3 techniques principales abordées d'un point de vue théorique (MEB, AFM, DRX) sur les matériaux obtenus par les étudiants en TP de métallurgie des poudres (UE 11.2) - UE16 : augmentation du nombre d'heures du cours sur les risques (UE 16.3) afin d'inclure les risques industriels autres que le nucléaire et la radioprotection. Diminution du nombre d'heures consacré au effets d'irradiation sur les matériaux (UE 16.4) 		
UFR Droit, Sciences Économique et Politique (DSEP) -	Master 1	Justice, Procès, Procédures - « Carrières judiciaires »	1	UE1	<p>Introduction de la matière « procédure pénale approfondie » (Surcoût de 3h CM =4,5 hTD) avec TD dans l'UE1.</p> <p>L'étudiant devra choisir 2 matières à TD parmi 3 avec engagement de non création de groupe.</p>	<p>Le conseil de perfectionnement a validé la demande de la section 01 au regard des raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - constat d'une perte d'étudiants 	02 juillet 2018

Mireille MONNIER			2	UE1	Introduction de la matière « Droit pénal spécial » avec TD dans l'UE1. (Pas de surcoût au S2) L'étudiant devra choisir 2 matières à TD parmi 3. avec engagement de non création de groupe.	vers d'autres universités du fait de l'absence de td en pénal. - échange avec le réseau professionnel qui témoigne d'une carence en préparation pratique (TD pénal), idem pour la préparation de concours ciblés en M1 - des ressources humaines avec une équipe compétente en droit pénal qui a été renforcée par le recrutement récent d'une professeure spécialisée en la matière	
			1	UE2	La matière non choisie dans l'UE1 devient obligatoire dans l'UE2	Conséquence de la modification de l'UE1	
			2	UE2	La matière non choisie dans l'UE1 devient obligatoire dans l'UE2	Conséquence de la modification de l'UE1	
			2	UE4	Ajout d'une option, Histoire du droit privé la famille	Mutualisation de la matière	
UFR Institut d'Administration des Entreprises (IAE)	Master 2	Management - « Recherche et Conseil en Sciences de Gestion » (RCSG)			Passage en session unique (suppression de la 2 ^{ème} session)	Pour s'aligner sur les M2 DE l'IAE qui fonctionnent en session unique car le M2 RCSG y puise ses cours	Sous réserve de validation des conseils de l'UB Comité de direction : 24/09 CG : 02/10
					Retrait du Management du tourisme culturel et Management du tourisme événementiel de la liste des disciplines que les étudiants peuvent choisir	Les M2 MATC et MATE ont leur propre option recherche, ces diplômés souhaitent les garder.	
UFR Lettres et Philosophie	Licence 1	Information- Communication	S1 et S2		Modification des règles AJAC (validation de l'UE1 de chaque semestre en plus des 18 ECTS)		11 juillet 2018

	Licence 2		S4	UE4	« Arts visuels, arts du spectacle » devient « production, communication arts du spectacle » Volume horaire passe de 33h à 16h TD (création de 2 groupes)	Changement d'enseignant	
	Licence 1 et 2	Philosophie	S1, S2 et S4	UE3	« Méthodologie » devient « méthodologie de la dissertation » et est évalué en CC écrit et/ou oral au S2 et S4 UE3 S1 « Technique de la dissertation » devient « Technique de la dissertation et de l'explication de texte »	Précision concernant la nature de la matière.	
	Licence 3	Sciences du langage	S5 et S7	UE2	« Linguistique et psychologie » (S5) et « linguistique diachronique » (S6) deviennent « linguistique générale » pour les 2 semestres	Harmonisation des intitulés pour une mutualisation L2/L3	

	Licence 1,2,3	Lettres	1, 2, 3, 4, 5 et 6	UE3	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression du choix de cours entre « littérature française » et « littératures de l'Antiquité » ou entre « littérature générale et comparée » et « littératures de l'Antiquité » suivant les semestres. Les trois cours (« littérature française », « littérature générale et comparée » et « littératures de l'Antiquité ») deviennent obligatoires (16,5h TD / semaine pour la « littérature française » et pour la « littérature générale et comparée » et 16,5h CM pour les « littératures de l'Antiquité ») pour les étudiants de Lettres aux 6 semestres. - modification, par conséquent, des ECTS de l'UE : 2 en « littérature française », 2 en « littérature générale et comparée » et 2 en « littératures de l'Antiquité » pour chacun des 6 semestres. - modification également des coefficients : 2 en « littérature française », 2 en « littérature générale et comparée » et 2 en « littératures de l'Antiquité » pour le coefficient de contrôle continu en L1 pour le S1 et pour le S2 1 en « littérature française », 1 en « littérature générale et comparée » et 1 en « littératures de l'Antiquité » pour le coefficient de contrôle continu et pour le coefficient de contrôle terminal, ce qui fait un total coefficient de 2 par discipline pour chaque semestre du S3 au S6 - l'évaluation reste la même, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - un contrôle terminal de 3h (écrit) en session 1 et un écrit de 3h en session 2 en L1 - un contrôle continu et un contrôle terminal de 3h (écrit) en sessions 1 et 2 en L2 et en L3 	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix entre les disciplines rend l'organisation et la tenue des examens extrêmement complexes pour les étudiant(e)s et pour les personnels administratifs - Le choix entre les disciplines crée une concurrence entre les disciplines en question et crée un trop grand déséquilibre d'effectifs dans les cours suivant les choix des étudiant(e)s 	
--	------------------	---------	-----------------------	-----	---	--	--

ESIREM - Laurent Brachais	Ingénieur	Cycle préparatoire intégré	S1 à S4	toutes	Introduction de la notion « d'insuffisance ». La validation d'un semestre n'est possible que si l'élève ne cumule pas plus de 3 insuffisances sur le semestre. Une insuffisance correspond à une moyenne d'UE < 10/20 (dans la limite de 2 UE en insuffisance sur 1 semestre) et/ou à une moyenne de module < 8/20	Ces nouvelles modalités permettront d'être en accord avec les modalités souhaitées par la CTI tout en introduisant plus de souplesse dans les MCC	
UFR Langues et Communication	Création d'un D.U « Chinois »						Conseil de l'UFR du 19 juin 2018
UFR Sciences Humaines	Licence 1	Histoire	S1	UE3	Transdisciplinaire : Ajout de la sociologie 3 matières obligatoires : Histoire de l'Art et Archéologie, Géographie, Sociologie Réduction des heures CM : Passage de 18h à 12h Réduction des heures TD : Passage de 6h à 4h	Rééquilibrage des heures d'enseignement à coût constant	Sous réserve de validation du conseil d'ufr – septembre 2018
		Histoire de l'Art et Archéologie (HAA)	S1	UE4	Transdisciplinaire : Ajout de la sociologie 3 matières obligatoires : Histoire, Géographie, Sociologie Réduction des heures CM : Passage de 18h à 12h Réduction des heures TD : Passage de 6h à 4h		
		Géographie	S1	UE5	Transdisciplinaire : Ajout de la sociologie 3 matières optionnelles à choisir sur 5 Réduction des heures CM : Passage de 18h à 12h Réduction des heures TD : Passage de 6h à 4h Ajout de l'Economie : 18h		
UFR STAPS - LELIEVRE MOURAND	Licence 1	STAPS	S2	UE24	Modifications type d'évaluation session 2		Conseil d'UFR du 5 juillet 2018

UFR STAPS - ASSADI MARIANNE	Licence 2	Education motricité Entrainement sportif APAS Management du sport	S3 et S4	UE33, UE43, UE44	Modifications Type d'évaluation session 2	
UFR STAPS - DUFRAIGNE	Licence 3	Education et motricité	S6	UE65	Modifications Type d'évaluation session 1 et session 2 Modifications d'accès en L3 »De plein droit » : tout étudiant ayant réussi ses examens de L2 ou ayant obtenu autorisation AJAC et « En réorientation » : pour tout changement de parcours, en in de L2, constitution d'un dossier par l'étudiant, examen de la demande par une commission et possibilité d'un entretien individuel qui peut se substituer à la commission ou qui peut la compléter.	
UFR STAPS - TAIANA	Licence 3	Entrainement sportif	S5 et S6	UE53, UE54 UE55, UE64, UE65	Modification type d'évaluation et nom de certaines UE Modifications coefficients Modifications d'accès en L3 »De plein droit » : tout étudiant ayant réussi ses examens de L2 ou ayant obtenu autorisation AJAC et « En réorientation » : pour tout changement de parcours, en in de L2, constitution d'un dossier par l'étudiant, examen de la demande par une commission et possibilité d'un entretien individuel qui peut se substituer à la commission ou qui peut la compléter	
UFR STAPS - MICHEL Carine	Licence 3	APAS			Modifications d'accès en L3 »De plein droit » : tout étudiant ayant réussi ses examens de L2 ou ayant obtenu autorisation AJAC et « En réorientation » : pour tout changement de parcours, en in de L2, constitution d'un dossier par l'étudiant, examen de la demande par une commission et possibilité d'un entretien individuel qui peut se substituer à la commission ou qui peut la compléter	

					Rajout de la possibilité d'accès en L3 « Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme »	
UFR STAPS - BOUCHET Patrick	Licence 3	Management du Sport	S6	UE63 , UE65	Modifications intitulés d'UE Modification termes au sein de la fiche filière Modifications d'accès en L3 »De plein droit » : tout étudiant ayant réussi ses examens de L2 ou ayant obtenu autorisation AJAC et « En réorientation » : pour tout changement de parcours, en in de L2, constitution d'un dossier par l'étudiant, examen de la demande par une commission et possibilité d'un entretien individuel qui peut se substituer à la commission ou qui peut la compléter Précisions sur la durée minimale de stage	
UFR STAPS - LHERAUD Jean-Luc	Licence Pro	Tourisme et Loisirs Sportifs	S5 et S6	UE53, UE54, UE55, UE61, UE64	Modifications type d'évaluation, coefficients et répartition ECTS	
UFR STAPS - CHAURAY Marie-Pierre	Master 1	Entrainement Optimisation de la Performance Sportive (EOPS)	S1	UE11 et UE12	Modifications Type d'évaluation Session 1 et 2 Non compensation entre les UE du second semestre (cf page 8 de la fiche filière)	

Demandes de modifications des fiches filières

Tableau complémentaire n° 1

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du 6 septembre 2018

Composante	Type diplôme	Mention / Spécialité / parcours	Semestre	UE	Modification demandée	Justifications et/ou observations	Date validation UFR
UFR DSEP	Master 1	AES – Administration et Gestion des Entreprises (AGE)			Les étudiants n’ayant pas validé leur année de M1 AES sont également soumis à la procédure de sélection s’ils souhaitent redoubler.	Mise à jour de la fiche filière, précisions	Sous réserve de validation du conseil de l’UFR du 04/09/2018
		AES – Administration et Gestion des Territoires (AGT)			Les étudiants n’ayant pas validé leur année de M1 AES sont également soumis à la procédure de sélection s’ils souhaitent redoubler. Le Master 1 AES parcours AGT, permet d’intégrer le M2 F.C.T.G.		
	Master 2	Smart City et Gouvernance de la donnée			Création du diplôme (<i>FF en attente de passage devant le conseil d’UFR DSEP le 5 sept 2018</i>)		
UFR Lettres et Philosophie	Master 2	IC – Sciences de l’information et de la communication		UE3, UE4 et UE5	Indication de la duplication du parcours à l’UFC et quelques modifications d’intitulés	Voir FF jointe	

ESIREM	Ingénieur	Cycle préparatoire intégré			- noms de responsables mis à jour - pied de page rectifié avec l'année 2018-2019 - suppression des pages 4 et 5 car elles concernaient le cycle ingénieur	Erreurs mineures sur la Fiche Filière du 18/08/18 corrigées. La fiche filière a été renvoyée le 03/09/18 et remplace désormais l'ancienne dans le dossier.	
			S1	4	Découpage de l'UE en 2 modules : Informatique (langage C) Anglais, LV2 et communication	La notion de module a pris de l'importance dans les nouvelles MCC	
			S2	6	Découpage de l'UE en 3 modules : Physique générale 2 Anglais et LV2 Projet, innovation	La notion de module a été introduite dans les nouvelles MCC	
			S3	UE1	Découpage de l'UE en 2 modules : Algèbre 3 Analyse 3	La notion de module a pris de l'importance dans les nouvelles MCC	
				UE3	Découpage de l'UE en 2 modules : Mécanique du solide (spécialité matériaux) OU Electronique 3 (spécialité Informatique-Electronique) Anglais et LV2	La notion de module a pris de l'importance dans les nouvelles MCC	
			S4	UE5	Découpage de l'UE en 2 modules : Algèbre 4 Analyse 4	La notion de module a pris de l'importance dans les nouvelles MCC	
				UE7	Découpage de l'UE en 2 modules : Chimie minérale (spécialité matériaux) OU Electronique 4 (spécialité Informatique-Electronique) Anglais, LV2 et conférences	La notion de module a pris de l'importance dans les nouvelles MCC	
UFR Sciences Humaines	Master 1	Psychopathologie clinique, psychologie médicale et	1	UE2	Changement d'intitulé : suppression de la mention « Entretien clinique »	Cohérence avec le contenu pédagogique de l'unité d'enseignement	Sous réserve de validation

		psychothérapies » (PCMP)	2	UE4	Réintroduction de 20HTD de supervision qui avaient été omises cette année alors que les autres parcours du master de psychologie comportent ce temps de supervision essentiel pour le suivi et la formation des étudiants.	Cet enseignement a toujours été présent dans le programme de formation PCPMP	
UFR Santé	Licence 2	Maïeutique « Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques » (DFGSM)	S2 et S4		<ul style="list-style-type: none"> - Changement de nom du responsable de la formation - Passage de tous les examens terminaux en tablette - Modification de la durée de l'examen UE2 semestre 3 - Modification des coefficients UE3 et UE4 semestre 3 - Modification du TP et de son évaluation de l'UE4 semestre 3, changement des coefficients - Suppression du Master mention BIOPS remplacé par Master mention Santé pour le UE recherche (nom du master qui a changé l'an dernier) - Ajout dans la liste de UE recherche de l'UE « Imagerie fonctionnelle et moléculaire » du Pr Cochet (UE qui était déjà proposée mais qui n'apparaissait pas dans la liste) 	Modifications de MCC et examens terminaux sur tablette	Conseil de l'UFR du 27/06/2018

	Licence 3		S5 et S6	<p>UE2 semestre 5 Diminution de la durée de l'examen et réduction du nombre d'ECTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE4 semestre 5 Diminution de la durée de l'examen - UE6 semestre 5 Diminution de la durée de l'examen et réduction du nombre d'ECTS - Semestre 5 création d'une UE17 Service sanitaire (SESA) suite au Décret du 12 juin 2018. - UE 9 semestre 6 Réduction du nombre d'ECTS - UE 10 semestre 6 Réduction du nombre d'ECTS et ajout du TP de nutrition - UE12 semestre 6 Diminution de la durée de l'examen - Semestre 6 création d'une UE18 SESA suite au Décret du 12 juin 2018. - Modifications des règles des durées des stages hospitaliers et ajout des règles des stages liés au SESA - Suppression du Master mention BIOPS remplacé par Master mention Santé pour le UE recherche (nom du master qui a changé l'an dernier) - Modification du nom d'une UZ du Master santé qui était Morphologie, morphogénèse, imagerie et qui devient Morphologie : anatomie, tissus et fonction, imagerie 	Décret 12 juin 2018 introduisant le service sanitaire, modifications diverses	
--	-----------	--	----------	---	---	--

	Master	Santé	S1 et S2		Page 6, concernant la première session, changement de la phrase « avec un minimum de 8/20 pour chacune des deux notes » par « avec un minimum de 8/20 pour chacune des notes »		
	Master	DFASP1 PH4	S1 et S2		<ul style="list-style-type: none"> - Modifications du volume horaire de l'étudiant - Modifications, précisions divers des coeff, UE, modalités d'examens etc. - Règles de compensations sont ajustées en fonction des règles précisées pour les parcours officine et internat. - Règles de redoublement sont précisées en fonction des arrêtés - Ajout d'un chapitre sur la reconnaissance de l'engagement étudiant. 	Révision pédagogique de la fiche	

		DFASP2 PH5 Officine		<p>Modification du volume horaire de l'étudiant liés aux modifications de la fiche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de nom des responsables de la formation - Modalités d'accès à l'année de formation : 4ème année validée indépendamment du parcours choisi en 4ème année - Semestre 1 l'UE formation hospitalière est remplacée par l'UE stage hospitalier et la préparation aux fonctions hospitalières comme décrits dans la fiche - Semestre 2 l'UE formation hospitalière est remplacée par l'UE stage hospitalier - Semestre 2 redécoupage de l'anciennes UE2C en 3 UE 2C – 2D – 2E et ajout de disciplines à l'UE 2E (Management officinal et merchandising, Communication, Comptabilité, Qualité) avec leurs MCC - Semestre 2 UE libres il n'y a plus le choix entre 2 UE mais entre une nouvelle UE Les médicaments Anticorps à l'officine et une UE d'autres parcours - Ajout d'une précision sur l'article L4241-10 du Code de la Santé Publique 	Révision pédagogique de la fiche	
		PH6 Officine 3me cycle court		Refonte pédagogique complète de la fiche	Nouveaux responsables d'année et de parcours	

		DFASP2 PH5 Industrie			<p>Modification du volume horaire de l'étudiant liés aux modifications de la fiche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Page 3 ajout du paragraphe « Le parcours industrie-recherche étant un parcours professionnalisant... » - Semestre 1 page 3 ajout de tout le paragraphe sur la préparation aux fonctions hospitalières et sur le stage hospitalier. - Semestre 1 page 3 modification des MCC de l'UE Formation Hospitalière 1 - Semestre 1 Page 4 TOEIC ajout de la mention « Le TOEIC délivre une évaluation du niveau d'anglais de l'étudiant, sans que le niveau évalué soit bloquant pour la validation du semestre » - Semestre 2 suppression des UE proposées à Besançon - Semestre 2 la validation du semestre il y a plus 3 UE optionnelles et plus 4 - Semestre 2 précision des MCC et des heures de l'UE simulation d'entreprise - Semestre 2 modification de la présentation du l'UE stage d'application industrielle - Ajout d'une précision sur l'article L4241-10 du Code de la Santé Publique 	Révision pédagogique de la fiche	
--	--	----------------------	--	--	--	----------------------------------	--

		PH6 Industrie			Présentation de la fiche filière		
		IFMK Cycle 1	S2 et S3		Semestre 2 UE4 changement du type d'évaluation qui devient un QROC - Semestre 3 UE9 changement du type d'évaluation qui devient un oral de 15 mn	Intérêt pédagogique	
		IFMK Cycle 2	S5 et S6		Semestre 5 UE15, 16 et 17 changement du type d'évaluation qui devient un examen écrit - Semestre 5 UE17 suppression de l'EC « Clinique cardiologie » - Semestre 5 UE18 changement du type d'évaluation qui devient un examen écrit pour « Clinique gérontologie » et « Clinique pathologies sportives » - Semestre 6 UE 15, 16, 17 et 18 examen écrit		
		Maïeutique 1 ^{er} cycle	S3 à S6		Modifications et précisions pédagogiques		
		Maïeutique 2 ^{ème} cycle					

Demandes de modifications des fiches filières

CFVU du 17 septembre 2018

Composante	Type diplôme	Mention / Spécialité / parcours	Semestre	UE	Modification demandée	Justifications et/ou observations	Date validation UFR
ESPÉ Département Sciences de l'Éducation	Master 1	Sciences de l'éducation, Expertise sociologique et économique en éducation	S1	UE1	Modification MCC : <i>Sociologie de l'éducation 1</i> passe à coeff 3 au lieu de 2 sans modification de répartition des ECTS	Donner plus de poids à cet enseignement ayant une importance pédagogique plus grande	Conseil d'école de l'ESPÉ du 10/09/18
				UE2	Modification MCC : <i>Economie de l'éducation 1</i> passe à coeff 3 au lieu de 2 sans modification de répartition des ECTS		
			S2	UE1	Modification MCC : <i>Sociologie de l'éducation 2</i> passe à coeff 3 au lieu de 1 sans modification de répartition des ECTS		
			S2	UE2	Modification MCC : <i>Economie de l'éducation 2</i> passe à coeff 3 au lieu de 1 sans modification de répartition des ECTS		
				UE9	Modification MCC : <i>Traitement des données</i> passe à coeff 3 au lieu de 2 sans modification de répartition des ECTS		

				UE10	Mémoire non compensable et non rattrapable.		
			Tous		Non compensation entre les semestres	Donner plus de poids à cet enseignement ayant une importance pédagogique plus grande	
Master 2		S3	UE1	Modification MCC : <i>Economie de l'éducation</i> passe coeff 3 au lieu de 2 sans modification de répartition des ECTS			
			UE2	Modification MCC : <i>Méthodologie de la recherche</i> - évalué en CC eu lieu de CT - coeff 3 au lieu de 1			
			UE4	- <i>Sociologie de l'éducation 1</i> passe coeff 3 au lieu de 1 sans modification de répartition des ECTS. - <i>Sociologie de l'éducation 2</i> passe coeff 3 au lieu de 1			
		S4	UE7	Modification MCC <i>Analyse des données et modélisation</i> passe coeff 2 au lieu de 1			
			UE10	Mémoire non compensable et non rattrapable			

	Master 1	Meef 2 nd degré SVT	S1	UE2	Modification MCC de l'ec <i>Initiation à la recherche disciplinaire (Epistémologie)</i> : - Disparition du CC - Modification coeff CT : 2 au lieu de 1,5	Le volume horaire des cours ne permet pas de tenir l'évaluation en CC
		MEEF Encadrement éducatif	S1	UE3	Modification intitulé : <i>Les compétences du CPE (intégration de l'outil numérique)</i> devient <i>Les compétences du CPE (intégrant l'outil numérique)</i>	
			S2	UE4	Modification des MCC de la matière <i>PEP</i> : évaluation en CC au lieu de CT	
	Master 2	Encadrement éducatif	S3	UE1	Modification volume horaire de <i>Conception et régulation de la vie scolaire</i> : 39h TD au lieu de 48h TD	
				UE2	Modification volume horaire ec1 La fonction relationnelle du CPE : 12h TD au lieu de 18h TD. Modification intitulé ec2 : Culture numérique au lieu de Tice. Ajout d'un ec3 Formation aux premiers secours : 14hTP.	
				UE4	Modification volume horaire <i>PEP</i> : 6h TP au lieu de 9h TP.	
			S4	UE1	Modification volume horaire <i>Conception et régulation de la vie scolaire</i> : 39h TD au lieu de 36h TD.	

				UE2	<p>Modification intitulé ec1 : <i>Les écrits professionnels du CPE</i> devient <i>Communication et projet éducatif de l'établissement</i></p> <p>Modification volume horaire ec1 : 15h TD au lieu de 12h TP.</p> <p>Modification intitulé ec2 : <i>Gestion spécifique des diversités et des inclusions</i> devient <i>Culture numérique</i>.</p> <p>Modification volume horaire ec2 : 6h TD au lieu de 12h TD.</p>		
				UE4	<p>Fusion des matières PEP+ARP qui deviennent <i>PEP et ARP disciplinaire</i>.</p> <p>Modification volume horaire PEP et ARP : 10h TP au lieu de 6h TP.</p>		
UFR SVTE	Licence 2	Sciences Vie Terre Environnement Santé parcours Sciences de la Terre	S2	UE1	<p><u>1 modification demandée</u></p> <p>Intitulé : remplacer « Préparation au C2i » par « <u>Culture et usage numérique</u> »</p>	<p>L'intitulé C2i ne doit plus apparaître car ce certification n'existe plus.</p> <p>Le nouvel enseignement « Culture et usage numérique » prépare les étudiants à l'évaluation officielle PIX (même principe que le TOEIC). A partir de l'évaluation PIX, une note du CC sera attribuée.</p>	
	Licence professionnelle	Métiers de la protection et de la gestion de	/	UE1	<p>Modification du mode d'évaluation</p>	<p>Adaptation du mode d'évaluation à l'enseignement réalisé en favorisant le CC</p>	

		l'environnement	/	UE3	Modification du mode d'évaluation	Adaptation du mode d'évaluation à l'enseignement réalisé en favorisant le CC
			/	UE4	Modification du mode d'évaluation	Adaptation du mode d'évaluation à l'enseignement réalisé en favorisant le CC sur un module et le CT sur l'autre
			/	UE7	Modification du mode d'évaluation	Adaptation du mode d'évaluation à l'enseignement réalisé en favorisant le CC sur un module et le CT sur l'autre
			/	UE8	Modification du mode d'évaluation	Adaptation du mode d'évaluation à l'enseignement réalisé en favorisant le CC sur un module et le CT sur l'autre
			/		Corrections mineures du texte	
UFR SVTE	M2	Ergonomie et Gestion des Risques Professionnels	2	2	Faire apparaître la durée du stage : 6 mois	Mettre les étudiants sur le même pied d'égalité quant à la durée du stage

UFR SVTE	Licence 1	Sciences Vie Terre Environnement Santé	2	UE10	<u>2 modifications demandées</u> 1°) Intitulé : remplacer « Informatique » par « <u>Culture et usages numériques</u> » 2°) Type évaluation session 1 : CC coeff 1,5 (et plus de CT)	L'intitulé « Culture et usages numériques » est celui préconisé par l'uB (Arnaud Mazoyer – responsable PIX) Le Contrôle Terminal (très contraignant à organiser compte tenu qu'il se passait sur poste informatique) est supprimé. Le nouvel enseignement « Culture et usages numériques » prépare les étudiants à l'évaluation officielle PIX (même principe que le TOEIC). A partir de l'évaluation PIX, une note du CC sera attribuée.	Conseil UFR du 11 09 2018
	Licence 1	Sciences Vie Terre Environnement Santé	1	UE5	<u>2 modifications demandées</u> 1°) Intitulé : remplacer « Biologie Intégrative » par « <u>Biologie Intégrative et numérique</u> » 2°) Type évaluation session 1 : CC coeff 2 (et plus de CT)	Intégrer des heures de formation au numérique en complément de la mise en place progressive des enseignements de biologie intégrative	
IAE	MASTER	Management et Administration des Entreprises Double Compétence et Mangement Général (Alternance)	S1	UE2	Changement du type d'évaluation de CT à CC		SOUS RESERVE DE VALIDATION AU CG DU 2/10

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	MASTER DROIT ECONOMIE GESTION					M2
Mention :	ADMINISTRTION ECONOMIQUE ET SOCIALE					
Parcours :	SMART CITY ET GOUVERNANCE DE LA DONNEE					
Volume horaire étudiant :	258 h	h	h	h	100 h	358 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais			

sous réserves des votes des conseils centraux de l'UB

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Maître de conférences – Bureau ☎ 03.80.39.	☎ 03.80.39. @u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR DROIT, SCIENCES ECONOMIQUE ET POLITIQUE	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs : Chaque nouveau projet d'aménagement urbain, qu'il concerne un bâtiment ou un ensemble immobilier, un quartier ou une ville, pose désormais la question des données et de leur gouvernance. Les données, publiques et privées, deviennent un matériau qui, bien qu'immatériel, fait partie intégrante de ces projets aux stades de leur conception, de leur réalisation, de leur exploitation et de leur maintenance. Le Master vise à former les cadres maîtrisant des compétences à la fois techniques, juridiques, économiques, éthiques et politiques relatives à la Smart City et à la Gouvernance des données.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) : les acteurs des Smart Cities peinent à recruter des cadres bénéficiant de compétences à la fois techniques, juridiques, économiques, éthiques et politiques solides, faute de formation supérieure adaptée ; les diplômés pourront donc répondre à cette demande en intégrant les collectivités locales se transformant en Smart Cities, ainsi que les entreprises prestataires de ces villes et métropoles, aussi bien dans les services techniques (BTP, énergie, transport, réseaux numériques...) que dans les services supports (RH, juridique, finance, administration, informatique...).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation : elles sont par nature pluridisciplinaires et transversales ; il s'agit d'acquérir des savoirs et des savoir-faire en informatique, en droit, en économie, en gestion, en science politique et sur l'éthique appliqués à la problématique de la Smart City et de la gouvernance des données.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation : l'année de formation s'adresse à un public diversifié (juristes, économistes, ingénieurs, informaticiens, gestionnaires, spécialistes de ressources humaines, financiers...) cherchant à acquérir des compétences informatiques, juridiques, économiques en matière de traitement des données privées et publiques dans le contexte de la ville connectée, en

vue de conduire la transformation numérique de la ville en Smart city, maîtriser le statut juridique des données, concevoir les contrats de la smart city, gérer son organisation et son développement économiques, appréhender la citoyenneté numérique et la dimension éthique de la Smart city.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ sur sélection, en trois temps :

- les candidats sont présélectionnés sur dossier par une commission pédagogique composée du directeur, du directeur des études et/ou d'enseignants-chercheurs intervenant dans le diplôme ;
- les candidats présélectionnés sont convoqués à un entretien devant un jury composé d'universitaires et de représentants d'entreprises ;
- l'admission définitive est conditionnée à l'obtention d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Les candidats doivent avoir validé un M1 de droit, d'économie, de gestion, d'informatique ou un diplôme reconnu équivalent par la commission pédagogique du master, par exemple un diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce.

La formation est aussi ouverte à la formation continue. Les salariés titulaires d'un diplôme reconnu de Master 1 (Bac +4) peuvent postuler en prenant contact avec le service de formation continue (SEFCA ; voir ci-dessous) de l'uB ou le responsable pédagogique. Les salariés ne disposant pas de diplôme reconnu équivalent au Master 1 peuvent postuler par validation d'acquis ou équivalence de diplôme.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

Les titulaires d'un master 1 ou de tout autre titre reconnu équivalent : les étudiants devront déposer leur demande qui sera traitée par une commission de validation d'acquis.

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Le master est suivi en formation continue et en alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage), à raison d'une semaine par mois sur 7 mois (environ 35 heures de cours et séminaires par semaine)

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1		discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Approche technique de la Smart city et des données	Module 1 : Conduire la transformation numérique city => Smart city	Introduction à la terminologie Smart City	2				CC		2	
		BIM (Building information Modeling)	6				CC			
		Modélisation des données BIM et interopérabilité	8				CC			
		Management de projet numérique	4				CC			
	Module 2 : Transport et mobilité	Intelligent Transport Systems (ITS) et mobilités intra et inter bâtiments	12				CC		4	
		Paroles d'Experts	6				CC			
		Expérimentation virtuelle	14				CC			
TOTAL UE 1			50			6	CC	6		

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2		discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Approche juridique des données de la Smart city	Module 1 : Statut juridique des données personnelles	Introduction au droit des données	2				CC		3	
		Statut français et européen des données personnelles	15							
		Séminaires	12							
		Statut américain des données personnelles	6							
		Données personnelles et smart contract	6							
	Module 2 : Statut juridique de l'Open data : captation, circulation, accès et marché	Définition juridique de l'Open data	4				CC		3	
		Marché de la donnée	6							
		Big Data et intelligence artificielle	4							
Approche pratique		9								
TOTAL UE 2			58					6		

UE 3		discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Les contrats de la Smart city	Module 1 : Données urbaines et contrats publics : quel cadre juridique ?	Introduction : enjeux	1				CC		1	
		Diversité des sources	5							
	Module 2 : Identification des contrats publics de la Smart city	Diversité des contrats	10				CC		2	
		Enjeux et conséquences de la distinction marché/concession	5							
	Module 3 : Régime juridique des contrats de la Smart City	Techniques contractuelles appliquées à la Smart City	8				CC		3	
		Passation des contrats de la Smart City	7							
	Mise en œuvre des contrats de la Smart City	3								
TOTAL UE 3			39			6			6	

UE 4		discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Economie de la Smart city	Module 1 : Organisation économique de la Smart city	Attractivité de la Smart City : entreprises et ménages	12				CC		2	
		Séminaires	6							
	Module 2 : La Smart City créative	La créativité de la Smart City	12				CC		2	
		Séminaires	6							
	Module 3 : Modèles économiques de la Smart City	Analyse des modèle économiques associés à la valorisation des données (approche pro-active, conservatrice, / monétisation des données).					CC		2	
		Analyse des modèles spécifiques de certaines bénéficiaires de l'environnement des smart cities comme les start-up.	12							
Analyse des processus d'incubation, des processus d'amorçage.										
	Séminaires	6								
TOTAL UE 4			54			6			6	

UE 5		discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Politique et éthique de la Smart city	Module 1 : Les politiques publiques des Smart Cities	Contexte socio-politique et politiques des smart cities	6				CC		2	
		Politiques de la ville numérique	6							
		Analyse comparée des expériences de Smart cities en Europe et dans le monde	6							
	Module 2 : Le citoyen au cœur des Smart Cities	Les données publiques entre transparence et protection	6				CC		2	
		La citoyenneté numérique	9							
		Démocratie participative et smart city	6							
	Module 3 : Séminaires	Ethique et Smart City	6				CC		2	
		La participation citoyenne dans la Smart City	6							
		Les outils et résultats des mobilisations citoyennes dans la smart city	3							
		Médiation numérique dans la Smart City	3							
TOTAL UE 3			57			6		6		

TOTAL S1			258h			30		30	30
----------	--	--	------	--	--	----	--	----	----

SEMESTRE 2

UE Unique		discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Savoir-faire professionnel	stage*								10	
	projets tutorés au choix**	mémoire+soutenance	100					10		
		colloque	100						10	
TOTAL UE unique						30		0 à 10	0 à 20	10 à 20

* 1/ les salariés en formation continue sont dispensés de stage ; ils ne sont pas évalués à ce titre ;
2/ la présence en entreprise des étudiants en alternance bénéficiant d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation vaut stage ; l'alternance ainsi réalisée est évaluée par le tuteur entreprise et le tuteur universitaire selon des critères établis dans le livret d'alternance.

** l'étudiant peut soit réaliser un mémoire portant sur un sujet intéressant l'entreprise qui l'accueille en alternance ou dont il est salarié, soit participer à l'organisation scientifique et matérielle d'un colloque ;
1/ le mémoire, d'une trentaine de pages, est dirigé par un tuteur entreprise et un tuteur universitaire ; le sujet est proposé par l'étudiant en accord avec ses tuteurs ; le mémoire est soutenu devant un jury composé des tuteurs et, si besoin, d'un troisième membre choisi parmi les enseignants-chercheurs de l'uB ou intervenant dans le diplôme ;
2/ le choix du colloque n'est possible qu'à la condition qu'un nombre suffisant d'étudiants se portent volontaires pour son organisation ; le cas échéant, l'évaluation est faite en contrôle continu, tout au long de la préparation de la manifestation, par son directeur scientifique ; elle repose sur les capacités de recherche, d'organisation, d'initiative et de réflexion de l'étudiant.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen : les évaluations sont faites au fur et à mesure des cours et séminaires dans le cadre des modules, en contrôle continu ; elles reposent, selon les cas (les modalités sont données par l'intervenant au début de chaque intervention), sur la restitution écrite ou orale d'un travail**

personnel, sur la participation en cours ou en séminaire, sur l'élaboration de projets, la résolution de cas pratiques, la restitution d'expériences etc.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à

1

0

s

u

r

2